

SEANCE DU 05 AVRIL 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 04

Présents : 03

A délibéré : 03

Convocation du :

29 mars 2016

L'an deux mil seize, le cinq avril à neuf heures, la Commission Syndicale de Merey-Vieilley/Vieilley s'est réunie au lieu habituel de ses séances, après convocation légales sous la présidence de Monsieur *Claude BOGNON*, président,

Secrétaire de séance  
Christiane ZOBENBULLER

Etaient présents :  
Mme ZOBENBULLER Christiane, Mrs Claude BOGNON,  
Philippe PERNOT  
Absent non excusé :  
Absent excusé : Jean LAMIRAL

Affichée le  
Transmis en préfecture et  
Certifiée exécutoire  
Le 08 avril 2016

N° 01 OBJET : COMPTE DE GESTION 2015 :

Monsieur Claude BOGON présente au Comité le compte de gestion 2015 du budget établi par Monsieur le Trésorier. Celui étant conforme avec le compte administratif 2015, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

02 -OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Après la présentation du compte de Gestion 2015, Madame ZOBENBULLER présente le compte administratif du BUDGET, dont les résultats conformes au compte de gestion s'établissent comme suit :

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	11 465.01	10 800.00
	Section d'Investissement	1 354.89	0
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2014</b>	Report en section de Fonctionnement (002)	00.00	8 098.30
	Report en section D'Investissement (001)		2 590.089
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de Fonctionnement	11 465.01	18 898.30
	Section d'investissement	1 354.89	2 590.89
	<b>TOTAL CUMULE</b>	12 819.90	21 489.19

En l'absence du président et après délibération, le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **N° 03 OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 :**

Suite à l'approbation du compte administratif 2015, le comité affecte à l'unanimité les résultats comme suit :

-001 excédent d'investissement reporté : 1 236.00  
-002 excédent de fonctionnement reporté : 7 433.29

### **N°04 OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016 :**

Le budget primitif est présenté comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

-Dépenses..... 18 975.00 €  
-Recettes..... 19 033.29 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

-Dépenses..... 1 410.00 €  
-Recettes..... 1 410.00 €

Les membres de la commission syndicale approuvent à l'unanimité ce budget.

### **N° 05 OBJET : PARTICIPATIONS SYNDICALES :**

Les participations syndicales au titre de l'année 2016 sont établies comme suit :

- Commune de Mery Vieilley : 1 498.00 € (126/841é base population)  
- Commune de Vieilley : 8 502.00 € (715/841é base population)

Les membres de la commission approuvent ces participations.

### **06 – OBJET : RELEVÉ DE TOMBES :**

La procédure de reprise étant terminée, la commission syndicale donne son accord pour procéder au relevé des tombes 1-2-3-6-7-8-10-12-14-22-23-24-58-66 du quartier 01 ainsi que la tombe 38 dont la concession à 30 ans est échu.

Le comité syndical accepte le devis de la Société HUMBERT de Ríoz relatif à ces travaux, pour un montant de 4 200,00 € HT.

### **DIVERS :**

#### **ACCES EGLISE :**

Le président présente les devis des entreprises CONTEY et PERNOT concernant la création d'une place de stationnement et d'un accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite. Le devis de la société PERNOT est retenu pour la somme de 2 062,00 €.

#### **SITE CIMETIERE :**

Le président présente le devis de la société 3D OUEST, pour la mise en ligne sur le site du logiciel cimetière. Le comité syndical accepte le devis de 460,00 € HT.

#### **REHABILITATION TOMBES DES PRETRES :**

Le comité syndical accepte le devis de l'entreprise HUMBERT :

-pour la réhabilitation des tombes des prêtres 56 et 57 pour un montant de 1 200,00 € TTC,  
-pour la rénovation du Christ pour un montant de 2 256,00 € TTC,

La commission demande que le président prenne attache auprès des responsables de l'Unité Paroissiale pour une participation financière à ces travaux.

#### **ACCES AU CIMETIERE ET STATIONNEMENT PMR :**

Afin de réaliser le stationnement PMR au cimetière, il serait souhaitable d'acquérir la parcelle AB 144 appartenant à Monsieur Auguste PERNOT d'une superficie de 295 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle réservée dans le PLU a été estimée par les Domaines à la somme de 885,00 €.

La commission syndicale donne pouvoir au président pour mener à bien ce projet.